



## TRANSPORTS

### Aide à l'acquisition d'un vélo électrique

Une aide de 200€ pour acquérir un vélo à assistance électrique

Mis en ligne le 28 janvier 2019

Les Chevillais désireux d'acquérir un vélo électrique peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Municipalité à hauteur de 200€ par vélo (dans la limite de deux vélos par foyer).

Conditions pour bénéficier de cette aide :

- être âgé de plus de 18 ans
- fournir une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de résident ou carte de séjour)
- fournir un justificatif de domicile sur la commune
- fournir la facture d'achat du vélo neuf
- s'engager à conserver le vélo au moins 1 an

[Pour constituer votre demande, téléchargez le dossier ICI](#)

ou

Contactez la Direction du Développement Durable au 01 45 60 19 50 ou par mail à [agenda21@ville-chevilly-larue.fr](mailto:agenda21@ville-chevilly-larue.fr)



RETOUR À LA LISTE



**MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE**

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

📠 01 49 78 01 36

